

Communiqué de presse

Paris, le 30 mars 2016,

La décentralisation est en danger !

Le réseau des établissements subventionnés et des labels nationaux est fragilisé chaque jour par les baisses unilatérales des collectivités. Certaines villes ou communautés d'agglomération, de nombreux départements, bientôt certaines régions se désengagent des financements partenariaux. Dans les régions fusionnées, les DRAC sont souvent désorganisées en même temps que les services des collectivités.

Les mesures nouvelles avancées cette année par le ministère de la Culture demeurent timides, les circulaires ne sont pas encore signées et leur mise en œuvre n'est toujours pas effective. Les aides aux équipes artistiques, aux résidences et aux émergences arrivent tard, dans un contexte d'affaiblissement majeur des compagnies.

De plus, le Premier ministre avait promis que la réserve de précaution de 8 % votée par le parlement ne s'appliquerait pas... C'est pourtant le cas dans certains DRAC et pas dans d'autres, dans une inégalité choquante de traitement et de continuité territoriale, qui participe à la désorganisation et à la paupérisation du secteur.

Aujourd'hui, les équilibres budgétaires difficiles depuis longtemps deviennent irréalistes si se poursuit cette tendance au retrait sur laquelle nous avons interpellé depuis plusieurs années. Les objectifs de politique publique, les engagements de création et de programmation, ou le maintien des ressources humaines sont en danger.

Les compagnies et les établissements qui sont les acteurs de la décentralisation artistique et culturelle et de la démocratisation sur tous les territoires sont au bord de l'asphyxie. A quoi servirait demain la Loi sur la liberté de création l'architecture et le patrimoine dans un pays qui aurait vidé de sens et de moyens les outils majeurs de sa politique publique artistique et culturelle ?

Il n'est plus possible d'attendre, c'est pourquoi :

- Nous demandons la **levée immédiate de la réserve budgétaire de 8 %** sur les crédits d'aide à la création et de démocratisation.
- Nous appelons à la **vigilance sur les moyens des compagnies** sur la base des circulaires en cours.
- Nous appelons à la **protection républicaine des établissements de la décentralisation** fondés sur le partenariat des collectivités et de l'Etat.